

Arrêté n° 010./portant définition des conditions de délégation du service public de l'eau dans certaines localités de la commune de Boghé

Le Maire de la Commune de Boghé

- Vu l'ordonnance 87- 289 du 20 octobre 1987 instituant les communes ;
- Vu la loi n° 2001.18 du 25 janvier 2001 portant sur l'Autorité de Régulation Multisectorielle ;
- Vu la loi n° 2005.030 du 2 février 2005 portant Code de l'eau ;
- Vu le décret n° 2007.107 du 13 avril 2007 relatif aux conditions et au seuil de délégation du service public de l'eau ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Boghé n° 10/ session n°4/08 du 18 décembre 2008 portant délégation des ouvrages du projet PIR BRAKNA ;
- Vu l'appel d'offres du 26 mars 2009 relatif à la délégation du service public de l'eau dans 11 localités de la commune de Boghé regroupées en un seul lot dans le cadre du Programme PIR BRAKNA;
- Vu la consultation n° 12 du Conseil National de Régulation en date du 7 Mai 2009, déclarant l'adjudicataire provisoire pour ce lot

Arrête

Article premier : Le présent arrêté a pour objet d'accorder la délégation du service public de l'eau dans les centres suivants de la commune de Boghé :

- Bagdad
- Rweimdy
- Roty
- Waboundé
- Jullom
- Niakaka
- Gourel Boubou
- MBondjery
- Doubougue
- Sayé
- Lopel



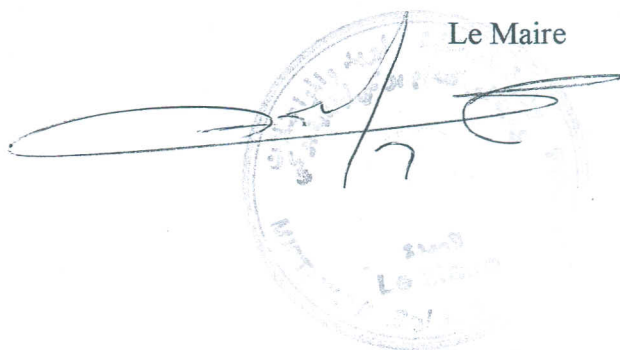
Article 2 : La délégation du service public de l'eau dans les onze (11) centres ci-dessus est attribuée à la société Construction et Divers Services (CDS).

Article 3 : Les conditions d'exercice de la délégation consentie en vertu de l'article précédent sont définies dans le cahier des charges joint en annexe du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel et partout où besoin sera.

Boghé, le 16/06/2009

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de Boghé' and 'Le Maire'.

Annexe: Cahier des charges pour la gestion déléguée du service public de l'eau à CDS, dans 11 centres de la commune de Boghé.

Ampliations :

- PM
- MID
- MHUAT
- MHA
- ARE
- IGE
- Wilaya du Brakna
- Moughataâ de Boghé
- Société CDS